BÊTES DE JUSTICE

Le 6 juillet 2025, un essaim d'abeilles attaque les passants dans une rue d'Aurillac. Une vingtaine de personnes sont plus ou moins gravement atteintes. Après une procédure judiciaire, la procureure de la République a décidé d'euthanasier les 70 000 coupables, déclenchant, par cette décision de Justice, des commentaires véhéments dans les réseaux sociaux.

L'application des règles de la Justice des hommes aux animaux est une vieille pratique ; les chiens de chasse en savent quelque chose ; combien ont été « exécutés » au coin d'un bois selon un cérémonial militaire pour insuffisance au combat. Paul Vialar (« *la Grande Meute* ») décrit aussi la mise en scène de l'exécution d'une chienne de race qui a fauté avec un banal corniaud.

J'ai trouvé chez le bouquiniste de Gençay une petite brochure publiée en 1922: « *Les justiciers du Moyen-Âge et les animaux* ». L'auteur, Robert MAUGER, y recense les cas où on a jugé et exécuté des animaux selon les procédures de la Justice des Hommes. Le plus souvent, il s'agit de porcs qui ont blessé ou dévoré des enfants. Lors de la pendaison d'une truie à Falaise en 1396, on avait revêtu l'animal d'un pourpoint, on l'avait coiffé d'un bonnet, passé un haut de chausses dans ses pattes arrière, et des gants blancs dans ses pattes avant.
On a de la même manière pendu de nombreux autres cochons (même tout un troupeau), un taureau , des ânes, des chats, des boucs, etc...et même des oiseaux, des rats et des insectes !...Sous la Terreur, on a guillotiné un chien avec son maître.

On se rappelle la chanson « *La chèvre en Parlement* », dont nous avons recueilli plusieurs versions dans nos travaux de collectage ; la chèvre est convoquée au Parlement pour avoir « pénétré dans le jardin du Normand, et mangé une ente qui valait bien 100 francs ».
Une de nos versions propose un refrain tout à fait délicieux :

> En barbignotant de la barbe
> En raguenassant des dents.

Les amateurs de BD ont certainement vu passer le superbe album de LUPANO et MOREAU :
« *Le Singe de Hartlepool* » (Delcourt - 2012). Les habitants de ce petit village côtier anglais récupèrent une épave de la flotte napoléonienne où il n'y a qu'un seul survivant : le singe mascotte du capitaine. La pauvre bête est jugée et pendue dans un costume militaire français ; (mais il paraît que c'est une légende...Ouf !)

Un film récent a été construit sur les bases d'un fait divers réel : « *Le procès du chien* » de et avec Laetitia DOSCH (franco-suisse-2024) ; la réalité des faits se résume au comportement d'un chien d'aveugle qui mordait exclusivement les femmes, et qu'on a dû euthanasier ; le film imagine un procès du chien, avec une avocate, une procureure, des témoins, interrogatoire de l'accusé par des spécialistes du comportement animal…

Pour finir (temporairement), le cas épouvantable de FRITZ, éléphant d'Asie né vers 1870, et acheté par la ménagerie du cirque BARNUM et BAYLET. En 1902, le cirque est en France ; venant de Châtellerault, il arrive à Tours où une parade est organisée dans les rues pour regagner la gare après le spectacle. Place Nicolas Frémeaud , FRITZ (7,5 t. défenses de 1,50m) devient incontrôlable, et on décide de l'abattre. Avec l'aide d'autres éléphants, il est mis à terre ; là, on lui enroule des cordes et des chaînes autour du cou, et à l'aide de palans, on l'étrangle. Le supplice dure plus de trois heures, et plus de cent
personnes participent à l'exécution en tirant sur les cordes. Naturalisé, FRITZ, pas rancunier, est exposé au Musée des Beaux-Arts de Tours.
L'Ethno-rigolo
(« La tragique histoire de Fritz l'éléphant » Arte 14-09-2024)

